



## Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 18, 19, 20, et 21 novembre 2025

### Vœu relatif à l'augmentation des recettes fiscales de la Ville de Paris

Rattaché à la DFA 66 | Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris

**Déposé par Raphaëlle Primet, Ian Brossat, et les élu·es du groupe communiste et citoyen**

Considérant que le gouvernement Lecornu envisage dans son projet de loi de Finances initial de faire une économie de 40 milliards d'euros, qui en réalité cache 50 milliards de coupes réelles dans les services publics et la protection sociale ;

Considérant que ce projet est l'un des plus austéritaire que la France ait jamais connu et que celui-ci est justifié par l'augmentation de la dette publique et du déficit ;

Considérant que l'explosion de la dette publique et le creusement du déficit de 2.4 points depuis 2017 (5.8% de déficit en 2024) ne s'explique pas par une « dérive des dépenses publiques » mais par la baisse non financée du taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises (baisse de l'impôt sur les sociétés, poursuite des exonérations de cotisations sociales patronales, réduction des impôts sur la production) et les ménages les plus riches (suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune) ainsi que sur la remise en cause de la libre administration des collectivités territoriales (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et plus avant de la taxe professionnelle) ;

Considérant que le projet de budget contient de nombreuses mesures baissant le pouvoir d'achat des travailleurs, des retraités, des chômeurs, des apprentis, des jeunes, des étudiants français comme étrangers ou encore des malades de longue durée ;

Considérant que 18 millions de personnes vont voir leur impôt sur le revenu augmenter, 13 millions de familles vont subir le gel des allocations familiales, 13 millions de malades chroniques vont perdre jusqu'à 850€ par mois, 1,3 millions de personnes en situation de handicap vont perdre du pouvoir d'achat avec le gel de l'Allocation adulte handicapée (AAH) ;

Considérant que le projet de loi de finances du Premier ministre Sébastien Lecornu devrait freiner nettement l'économie, coûtant 0,8 point de PIB l'an prochain selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la croissance française en 2026 (0.7%) s'écartera de plus en plus de la trajectoire de la zone euro (1.3%) ;

Considérant que ce projet de loi de finances prévoit un plan d'austérité de 4,6 milliards d'euros pour les collectivités territoriales (soit deux fois plus que le budget 2025) notamment via le doublement à 2 milliards d'€ du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico), instauré l'an passé et à travers lequel portera en grande partie l'effort des collectivités ;

Considérant que cette austérité pourrait atteindre un total de 8,4 milliards d'euros selon les calculs du Comité des finances locales qui ajoute les 1,4 milliard d'euros de hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), les 500 millions de rabotage du Fonds vert, la baisse de 700 millions d'euros des crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ainsi que les 90 millions d'euros en moins sur les agences de l'eau ;

Considérant que l'Association des petites villes de France estime que cet effort pourrait même atteindre 10 milliards d'euros en comptabilisant les mesures qui touchent les collectivités d'Outre-mer, et d'autres missions budgétaires (cohésion des territoires, culture, sport...) ;

Considérant que ce plan d'austérité obligerait à nouveau les collectivités à remettre en cause leurs politiques publiques, certains services publics locaux, supprimer des milliers de postes de fonctionnaires, renoncer à des projets de modernisation de territoire et plus largement à les plonger dans l'incertitude dans la préparation de leur budget 2026 ;

Considérant que les collectivités locales sont, de l'aveu même de la Cour des comptes, dans une situation financière saine mais au prix d'immenses sacrifices ;

Considérant que les crises que nous affrontons successivement depuis mars 2020 (Covid, guerre en Ukraine, crise immobilière...) impactent massivement les budgets des collectivités locales déjà réduits par des réformes successives ces 20 dernières années ;

Considérant que les collectivités locales représentent plus de 70% de la commande publique en France ;

Considérant que les économies souhaitées par le gouvernement auront encore un impact direct sur la commande publique et donc, in fine, sur l'activité économique et le tissu local économique et le nombre d'emplois privés donc le taux de chômage ;

Considérant que les collectivités, progressivement privées de toutes marges de manœuvre financières leur permettant d'assumer leur libre administration prévue par la Constitution, perdent leur autonomie, signe d'une recentralisation autoritaire ;

Considérant que cela s'additionne à des discours et des baisses d'impôts de plus en plus importantes qui mettent à mal l'égalité fiscale et donc le consentement à l'impôt - pourtant un fondement de notre société garanti par la déclaration des droits de l'homme - depuis la Révolution française ;

Considérant les préconisations présentées dans le rapport présenté par Nicolas Bonnet Oulaldj et Paul Simondon, relatif à « l'Avenir des finances locales à Paris : des propositions pour un système plus juste, social et écologique » en septembre 2022 ;

Considérant que les propositions qui y sont effectuées n'auront d'effet que sur nos concitoyens les plus aisés, ceux-là même qui se sont enrichis lors de ces différentes crises ;

Considérant le choix de l'exécutif parisien de maintenir un haut niveau d'investissement public et un service public de qualité ;

Considérant la nécessité d'utiliser l'outil fiscal pour inciter fortement les propriétaires de logements vacants et résidences secondaires à mettre en vente ou en location leurs biens à des fins de résidences principales ;

Considérant qu'à Paris, environ 270 000 logements vacants ont été recensés, soit près d'un logement sur cinq ;

Considérant qu'à Vancouver (Canada) où le taux de vacance n'est que 6%, la taxe sur ce type de logement est dix fois plus importante ;

Considérant que 60% des bailleurs privés parisiens possèdent au moins cinq biens et disposent donc d'un patrimoine suffisant pour s'acquitter de cette taxe ;

Considérant la nécessité des collectivités territoriales, et en particulier de la Ville de Paris, de continuer d'investir massivement pour des services publics de qualité, et ce sans grever le pouvoir d'achat des classes moyennes et des classes populaires ;

#### **Sur proposition de Raphaëlle Primet, Ian Brossat, et des élu·es du Groupe Communiste et Citoyen souhaitent que la Ville de Paris :**

- **La multiplication par trois de la taxe sur les logements vacants ;**
- **La multiplication par trois de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) pour permettre l'application d'un taux incitatif ;**

- **La création d'une surtaxe de 3% pour les DMTO sur tous les biens vendus plus de 10000 euros du m<sup>2</sup>.**